

ACCESSIBILITE ET ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP EN FORMATION

Guide du SAMOVAR

Sommaire

LA PERSONNE REFERENTE	2
PROCEDURE D'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP	3
AIDES ET PRESTATIONS EXISTANTES	5
ACTEURS FRANCILIENS DU HANDICAP	6
LES ACTEURS DE L'EMPLOI	6
LES ACTEURS CULTURELS, ARTISTIQUES ET MEDICAUX.....	8
HANDICAP AUDITIF.....	9
HANDICAP VISUEL	9
HANDICAP AUTISTIQUE ET PSYCHOTIQUE	11
HANDICAP MOTEUR	11
HANDICAP PSYCHIQUE	12
LES ACTEURS DU SAMOVAR	13
ANNEXE 1	14
Besoins pour l'accueil du stagiaire en situation de handicap, en formation.....	14
ANNEXE 2 : Modèle de fiche action interne au Samovar.....	15
ANNEXE 3 : Fiche complémentaire au questionnaire d'évaluation.....	18

LA PERSONNE REFERENTE

La personne référente pour la formation professionnelle est la responsable pédagogique:

coordination@lesamovar.net

La personne référente pour les stages est l'attachée pédagogique:

apprentissage@lesamovar.net

La personne référente a pour missions :

- Accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation
- Assurer une veille sur le handicap
- Contribuer à la gestion administrative et financière d'une politique d'inclusion des personnes handicapées
- Informier et sensibiliser les personnels de l'établissement
- Développer un réseau de partenaires sur son territoire
- Evaluer et capitaliser
- Communiquer et valoriser les résultats

Pour plus de détails, se référer :

- au Centre de ressources numériques hébergé et construit par Défi métiers, financé par l'Agefiph <https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/>

-au « Guide pratique des missions et activités du référent handicap en organisme de formation » de Défi métiers :

https://www.defi-metiers.fr/sites/default/files/docs/publications/referent-handicap_v5_13.pdf

PROCEDURE D'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

Ressources pour parler du handicap (repérer une situation de handicap / aborder la situation de handicap lors de l'entretien de sélection / sensibiliser les équipes et le groupe de stagiaires) : <https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/dossiers/parler-du-handicap>

A) AVANT LA FORMATION

1) Prise de connaissance du handicap d'un futur stagiaire par le biais de la fiche d'inscription, par appel téléphonique ou réception d'un courriel (au minimum 3 mois avant le démarrage de la formation concernée).

2) S'assurer de la situation administrative du futur stagiaire :

Est-il [bénéficiaire de l'obligation d'emploi](#) ? Si besoins particuliers, cela permet d'avoir des financements. Si la personne n'est pas encore bénéficiaire, le Samovar peut lui conseiller de demander [la reconnaissance administrative](#). (Garder à l'esprit que la personne est libre de mentionner, ou non, son statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi).

Quel est son titre de bénéficiaire ? Est-il en cours de validité ?

3) Questionnements sur les contraintes, besoins particuliers, contre-indications médicales, conséquences du handicap sur les capacités d'apprentissage (respect du principe de confidentialité : pas de questionnements sur la nature du handicap) et vérifications de points de vigilance par le biais d'une fiche de besoin (**annexe 1**). Contact éventuel avec les structures en lien avec le futur stagiaire (réfèrent de parcours : conseiller au sein d'un Cap emploi, du réseau local Pôle emploi, d'une mission locale, MDPH, ...) avec son accord.

4) Vérifier si une fiche de liaison existe avec le contact du réfèrent de parcours. Prise de contact pour déterminer, si nécessaire, les actions à mettre en place en vue de faciliter le parcours de formation (aménagement divers, aides financières...). Ce contact se maintiendra jusqu'à la fin de la formation (en cas de difficulté, médiation, présence au jury et rédaction d'une fiche de liaison pour la suite du parcours du stagiaire).

5) En l'absence de procédure instituée (réfèrent de parcours, fiche de liaison), activer le partenariat avec les opérateurs du handicap.

- L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)
- Autres acteurs institutionnels du handicap (MDPH, ...).
- Médecins de prévention, CHSCT.
- Opérateurs généralistes et dédiés du handicap (Cap emploi, Pôle emploi, mission locale...).

- Structures spécialistes d'un ou de plusieurs handicaps (associations représentatives, prestataires...).

Sollicitation de ces prestataires spécialisés dans le handicap concerné pour une analyse de la demande et des besoins de la personne et une identification des solutions de compensation / mise en œuvre des aides techniques (ex : prêt de matériel) et/ou humaines (ex. : interprète en langue des signes française).

8) Information et sensibilisation des différents interlocuteurs (formateurs, équipe administrative, ...) de la présence d'un stagiaire en situation de handicap

9) Coordination de la mise en place des moyens de compensation : définir les actions à mettre en place, avec fiche de contrôle et planning d'exécution (**annexe 2**).

10) Envoi de la fiche contrôle à tous les interlocuteurs.

B) DEROULEMENT DE LA FORMATION

1) Adaptation des horaires si nécessaire.

2) Accueil personnalisé avec les éléments du dossier et la fiche contrôle.

3) Avec son accord, introduction du stagiaire en situation de handicap et des mesures de compensation au reste du groupe. Si une sensibilisation du collectif de formation a été commandée auprès d'un prestataire, intervention de celui-ci en début de formation si nécessaire.

4) La responsable pédagogique se tient à la disposition du stagiaire pour tout problème ou question, fait un point régulier avec le(s) formateur(s) et avec le stagiaire et se donne la possibilité de contacter le prestataire d'aides techniques ou humaines si un problème est identifié au niveau des prestations réalisées

5) Remise au même moment qu'aux autres stagiaires, du questionnaire d'évaluation de la structure auquel une fiche spécifique (modèle « Fiche complémentaire au questionnaire d'évaluation » **annexe 3**) aura été ajoutée, si nécessaire. Cette dernière doit permettre à la personne handicapée d'évaluer les points positifs ou négatifs relatifs aux adaptations spécifiques et donner son ressenti sur l'approche pédagogie adoptée.

6) Contrôle des bonnes conditions de départ du stagiaire.

AIDES ET PRESTATIONS EXISTANTES

Guide de l'offre de services et d'aides financières de l'AGEFIPH :

<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-09/Offre%20de%20services%20et%20des%20aides%20Septembre%202019.pdf>

Les aides financières de l'Agefiph

Des aides existent pour **faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la formation et compenser le handicap**. Elles sont mobilisables par la personne elle-même, le centre de formation ou l'employeur.

Les aides financières de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) sont soumises à des critères d'éligibilité, décrits sur le [site de l'Agefiph](#).

Les conseillers Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale peuvent aider à identifier l'aide de l'Agefiph la mieux adaptée à la situation rencontrée et à constituer le [dossier de demande d'intervention](#) à l'Agefiph.

Les prestations d'accompagnement de l'Agefiph

En complément des aides financières, **des prestations d'accompagnement existent pour aider les personnes en situation de handicap** à accéder à la formation. Elles sont mobilisables par la personne elle-même, le centre de formation ou l'employeur.

Les conseillers Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale peuvent aider à identifier l'aide de l'Agefiph la mieux adaptée à la situation rencontrée et à constituer le dossier de demande d'intervention à l'Agefiph.

Dans les deux cas, le dossier de demande d'intervention est à adresser à l'Agefiph Ile-de-France :

24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran
94110 Arcueil
France

L'ensemble des aides et prestations est détaillé sur le [site de l'Agefiph](#)

ACTEURS FRANCILIENS DU HANDICAP

LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Maison départementale des personnes handicapées de la Seine-Saint-Denis ((MDPH)

<https://place-handicap.fr/>

01 43 93 86 86 ou via <https://place-handicap.fr/contact>

7/11 rue Erik Satie - 93000 BOBIGNY - France

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (MDPH)

<https://handicap.paris.fr/demarches-mdph/>

69 rue de la Victoire 75009 PARIS

Tél : 01 53 32 39 39

Mail : contact@mdph.paris.fr

Les MDPH ont « *une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap* » (article 64 de la loi du 11 février 2005). Elles permettent notamment d'évaluer la situation de handicap d'une personne et ses besoins de compensation en fonction de son projet de vie afin d'élaborer un plan personnalisé de compensation.

Maisons départementales de l'autonomie (MDA), sont un lieu d'information et de conseil dans chaque département pour les personnes handicapées et leur famille afin de les accompagner dans leurs démarches et de formuler des propositions adaptées à leurs besoins (allocations, prestations, carte mobilité inclusion, accueil et accompagnement médico-social, parcours scolaire ou professionnel...). Les MDA travaillent en réseau avec **d'autres partenaires** : l'**ARS** (Agence Régionale de Santé), les **organismes de protection sociale**, l'**Inspection académique**, **Cap Emploi**, l'**Agefiph**, **FIPHFP**, **SAMETH** (Service d'Aide au Maintien dans l'emploi des Travailleurs Handicapés ; ce service concerne uniquement les administrations d'État, les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière)

Agefiph

<https://www.agefiph.fr/>

0 800 11 10 09 (appel gratuit depuis un poste fixe)

24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad -

Immeuble Le Baudran

94110 Arcueil

9.00 à 12.00 - 14.00 à 17.00

Ressource handicap formation en Île-de-France

<https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/>

Voir le guide « [Handicap et Formation](#) » en version imprimée dans le bureau de la coordinatrice pédagogique ou en ligne sur le site, on y trouve :

- Le lexique associé au handicap (déficience, incapacité, situation de handicap, accessibilité) ;
- Les différentes catégories de handicap et les troubles qui peuvent y être associés ;
- Les dispositions légales ;
- Les conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- L'accueil et l'étude du besoin en compétences d'une personne en situation de handicap ;
- Les nombreuses possibilités permettant d'aménager le parcours de formation d'un apprenant en situation de handicap ;
- Les actions permettant d'agir en faveur du handicap ;
- L'accompagnement et les aides proposées par l'Agefiph à destination des organismes de formation...

Cap emploi 75

<https://www.capemploi-75.com/>

43 Bis Rue d'Hautpoul

75019 Paris

01 44 52 40 60

contact@capemploi75.org

Services proposés aux personnes en situation de handicap :

- L'accueil, l'information et le conseil en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail.
- L'accueil, l'information et le conseil des salariés/agents handicapés dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé.
- L'accueil, l'information et le conseil des salariés/agents handicapés dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé.
- L'élaboration et la mise en œuvre avec la personne d'un projet de formation.**
- Le soutien dans la recherche d'emploi : mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de lettres de motivation et à l'entretien d'embauche.
- La facilitation de la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

Pôle emploi

<https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap.html>

Chaque agence locale dispose d'un conseiller à l'emploi spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Mission locale

<https://www.missionlocale.paris/jeunes/ma-vie-personnelle/handicap/>

Pour les jeunes entre 16 et 25 ans, informations sur les démarches liées à votre handicap : reconnaissance, aides financières et prestations

LES ACTEURS PEDAGOGIQUES

INSHEA : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

<https://www.inshea.fr/>

Tel : 01 41 44 31 00

contact@inshea.fr

LES ACTEURS CULTURELS, ARTISTIQUES ET MEDICAUX

CRTH : Centre Recherche Théâtre Handicap et ACTE 21

<http://www.crth.org/>

CRTH 163 Rue de Charenton - 75012 PARIS

TEL : 33 (0)1 42 74 17 87

Le CRTH est une structure culturelle créée en 1993. Son objet est de favoriser l'accès de tous à la culture et notamment des publics en situation de handicap. A l'origine compagnie de théâtre, son questionnement constant sur l'égalité d'accès au théâtre et à la culture en général, lui font développer de nombreux outils, services et accompagnement en matière d'accessibilité. Le CRTH est ainsi porteur de la double expertise culture et accessibilité.

Propose des formations (Exemple : proposer un atelier artistique accessible à tous), diagnostic de la chaîne d'accessibilité de votre offre culturelle, sensibilisations et des solutions pratiques pour rendre accessibles vos spectacles et manifestations.

Acte 21 est fondée en 2004 dans l'objectif de proposer une éducation artistique inclusive en milieu ordinaire. Il s'agit pour nous d'associer qualité d'enseignement et capacité de l'adapter aux possibles besoins spécifiques des élèves. Ainsi nous nous sommes entourés d'une équipe composée d'artistes, de formateurs et de référents pédagogiques. Celle-ci met en œuvre outils et pédagogies adaptables, issus d'un travail constant de recherche et d'expérimentation au sein des ateliers. Nous travaillons également avec de nombreux partenaires, artistes et lieux afin d'imaginer des parcours croisés, des master-class, des rencontres et des sorties pédagogiques.

HANDICAP AUDITIF

IVT (International Visual Theatre)

<http://ivt.fr/>

7, cité Chaptal - 75009 Paris

Tel : 01.53.16.18.18

Mail : contact@ivt.fr

- Atelier théâtre enfants (de 6 à 13 ans pratiquant la LSF)
- Atelier théâtre adolescents
- Ateliers théâtre adultes signants, niveau LSF B1 acquis
- Ateliers expression corporelle adultes sourds Usher et sourdaveugles
- Pour les artistes : propose des Master Class qui s'adressent à des artistes sourds et entendants signants (cycle B2 acquis recommandé), issus des arts de la scène, souhaitant travailler en langue des signes et/ou avec la langue des signes, et portant un intérêt prononcé pour l'art sourd et l'art du visuel. Master class mime, chansigne, mise en scène.

HANDICAP VISUEL

Souffleurs d'images

<https://souffleurs.org/contact/>

CRTH : 163 rue de Charenton 75012 Paris

Téléphone : +33 (0)1 42 74 17 87

Mail : contact@souffleurs.org

Catherine Mangin : catherine.mangin@crth.org

Le service Souffleurs d'Images propose aux personnes aveugles et malvoyantes d'accéder, quand elles le souhaitent, à l'événement culturel de leur choix.

Institut national des jeunes aveugles

56, boulevard des invalides 75007 PARIS

accueil@inja.fr

<http://www.inja.fr>

Tél. : 01 44 49 35 35

Etablissement public national d'enseignement et d'éducation spécialisés pour aveugles et amblyopes dont l'objectif est le développement de l'autonomie et de l'intégration sociale.

L'INJA est également une école d'enseignement musical qui dispense des cours de solfège et des formations instrumentales. Cet enseignement est adapté aux aveugles et déficients visuels, notamment par le support de la musicographie braille.

ACAJOU

Danser sans (se) voir

c/o Nestor

10 bis rue Bisson

75020 PARIS

France

association.ajou@free.fr

<http://ajou.org>

Tél. : 06 28 34 66 50

ACAJOU, compagnie de danse contemporaine, ouvre son atelier de recherche chorégraphique aux personnes déficientes visuelles et travaille à développer l'accès de ce public spécifique à la culture chorégraphique.

Acajou propose :

- des ateliers chorégraphiques ouverts aux personnes déficientes visuelles, hebdomadaires sur Paris et organisés sur demande en banlieue, en Province ou à l'étranger.
- la création d'un réseau de professeurs de danse spécialisés dans différentes techniques, prêts à accueillir dans leurs cours des élèves mal ou non-voyants.
- la diffusion de l'acaJOUET, support pédagogique en relief et en couleur inventé par acajou à partir de la notation du mouvement Laban. Il s'agit d'un code universel pour se représenter son corps en mouvement dans l'espace. Ce code s'écrit sur une partition, au moyen de petits signes de résine, en relief et en couleurs.
- la création de visites ludiques et adaptées de lieux emblématiques de la danse ou de l'art contemporain : Palais de Tokyo, Palais Garnier...
- la création de livres sonores et tactiles sur le répertoire chorégraphique comme le Coffret Giselle.

CMEA (Conservatoire de musique et d'expressions artistiques ouverts aux accidentés de la vie)

<http://conservatoire.free.fr/>

80 Boulevard Saint Germain 75005 PARIS

Renseignements et inscriptions : 01 46 33 96 46

Public : Musiciens professionnels ou amateur // Pianistes et autres instrumentistes // Elèves, Etudiants, Enseignants

Vous rencontrez des difficultés physiques à la suite d'accident, d'intervention, de maladie ou de traumatismes professionnels.

Vous avez des problèmes, des doutes : blocages, raideurs, découragement, timidité, manque de confiance paralysante, trac.

Vous avez besoin de récupérer / d'accroître vos énergies.

Vous cherchez à redécouvrir / développer des réflexes : dynamique de la motricité, habileté, souplesse, indépendance, maîtrise, endurance, puissance.

Vous souhaitez éprouver une revitalisation sensitive et une harmonie gestuelle.

HANDICAP AUTISTIQUE ET PSYCHOTIQUE

TURBULENCES

12 Boulevard de Reims

75017 PARIS

France

duban@turbulences.net

<http://www.turbulences.eu>

Tél. : 01 42 27 47 31

Turbulences est une compagnie de recherche théâtrale, vocale, et de langage multimédia avec et pour des populations présentant des difficultés d'intégration sociale, notamment des personnes autistiques et psychotiques. Elle propose un travail d'atelier mené par des artistes professionnels (théâtre, chant, tai-chi, capoeira, percussions), organise des spectacles, participe à des rencontres internationales.

HANDICAP MOTEUR

ASSOCIATION ANQA Compagnie danse avec les roues

<http://www.anqa-danseaveclesroues.fr/>

Maison des associations

Boite 46 - 15 passage Ramey 75018 Paris

angadanse@gmail.com

HANDIDANSE / HANDI'ART

172, rue de Paris

92100 BOULOGNE

France

handidanse@noos.fr

<http://www.handidanse.com>

Tél. : 01 78 51 65 52

HANDICAP PSYCHIQUE

Dans nos formations en clown, c'est l'invalidité ou la fragilité psychique qui est la plus fréquemment rencontrée.

A savoir : si un stagiaire n'a plus sa lucidité, voire est en semi-conscience, mieux vaut appeler les pompiers, qu'attendre qu'il ou elle cuve/redescende/ se calme (conseil donné par la coordinatrice pédagogique du Théâtre aux mains nues suite à une formation sécurité abordant un cas vécu en formation).

Centre Médico Psychologique Cardeurs

21, rue de Srebrenica 75020 Paris 75020

01 43 79 63 55

Lundi au jeudi 9h - 20h et vendredi 9h - 17h

Public concerné : Adultes

Centre d'accueil, de consultations psychiatriques et psychologiques qui propose des soins en ambulatoire après une prise en charge hospitalière ou dans le cadre d'un suivi sans hospitalisation. L'équipe infirmière assure un suivi psychiatrique au Centre Médico Psychologique ou à domicile sur prescription médicale et participe avec l'équipe médicale aux accueils d'urgence. Professionnels de la structure : Psychiatres, psychologues, infirmiers-ières, aides-soignants, ergothérapeutes, cadre supérieur de santé, cadre de santé, agents des services hospitaliers, psychomotriciens, secrétaires, ...

Centre psychiatrique d'orientation et d'accueil - CPOA

Urgences psychiatriques (recommandé par le Théâtre aux mains nues suite à une intervention auprès d'un stagiaire).

01 45 65 81 09

17 rue des broussais 75014 Paris

La corde raide - Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

6 Place Rutebeuf, 75012 Paris

Consultation anonyme et gratuite sur RV 01 43 42 53 00, pour la personne concernée et/ou 1 accompagnant.

LES ACTEURS DU SAMOVAR

Plusieurs formateurs du Samovar ont des compétences en éducation somatique (la personne n'essaie pas de « corriger » ou de « faire corriger » son corps mais de le comprendre et de favoriser son évolution.) cf. méthode Feldenkrais, Body Mind Centering.

Ils sont précieux pour conseiller ou adapter les postures et entraînements quand un stagiaire présente une incapacité physique temporaire (douleurs articulaires, maux de dos, etc.) :

- Claude Bokhobza, praticien accrédité Feldenkrais
- Catherine Dubois, praticien accrédité Feldenkrais
- Jean-Marc Piquemal, praticien accrédité Body Mind Centering

ANNEXE 1

Besoins pour l'accueil du stagiaire en situation de handicap, en formation

Déplacement du domicile au lieu de formation	OUI	NON	Précisions
Nécessité d'un besoin de transport spécialisé			
Nécessité d'une personne accompagnante			
Autre			
Repas			
Nécessité en aide humaine			
Autre			
Suivi de la formation			
Nécessité d'une personne accompagnante			
Nécessité d'aides humaines (traduction en LSF, interfaces de communication, codeur LPC, auxiliaire de vie, tierce personne)			
Nécessité d'un aménagement de la formation (fractionnement, pauses, horaires aménagés)			
Nécessité d'adaptation des supports pédagogiques			
Venez-vous avec votre matériel adapté ?			
Nécessité d'aides techniques (matériel spécialisé)			
Disposez-vous d'une aide animalière ?			

Autre			
-------	--	--	--

Diagnostic :

ANNEXE 2 : Modèle de fiche action interne au Samovar

ACTION	À faire / Quand?		Par qui?			Fait le
Préparation de l'entrée en formation						
Vérification de la validité du titre de reconnaissance du handicap	Oui	Non				
Sollicitation de prestataires d'appuis spécifiques	Oui	Non				
Organisation d'un échange téléphonique entre le Samovar et le prestataire d'aides techniques ou humaines	Oui	Non				
Transmission des supports de cours au prestataire	Oui	Non				
Transmission, avant l'entrée en formation, des supports de cours adaptés au stagiaire	Oui	Non				
Visite guidée du Samovar les jours précédant le début des cours	Oui	Non				
Accès au lieu de formation						
Information de l'accueil du lieu de formation	Oui	Non				
Réservation d'un transport spécialisé domicile-lieu de formation	Oui	Non				
Réception de la personne à la station (métro, bus)	Oui	Non				
Envoi d'une feuille de route détaillée (du domicile au lieu de formation) au stagiaire	Oui	Non				
Réservation d'une place de stationnement à proximité de l'entrée de l'établissement	Oui	Non				

Accessibilité du centre de formation						
Vérification de absence obstacles	Oui	Non				
Vérification de la possibilité d'ouverture des portes selon le handicap	Oui	Non				
Réservation d'une salle de formation adaptée (près de l'entrée, éclairée, bien sonorisée)	Oui	Non				
Vérification de la facilité d'accès aux sanitaires	Oui	Non				
Vérification de la facilité d'accès à l'espace détente	Oui	Non				
Vérification de la facilité d'accès à l'espace restauration et information du gestionnaire	Oui	Non				
Sollicitation des stagiaires valides pour accompagner le stagiaire handicapé pendant les pauses	Oui	Oui				
Aménagement de la salle de formation						
Coordination des aménagements à réaliser (configuration et éclairage de la salle adaptés au handicap)	Oui	Non				
Coordination de l'installation du matériel adapté défini avec le prescripteur (accueil du prestataire d'aides techniques)	Oui	Non				
Adaptations pédagogiques						
Allègement des contenus de la formation						
Adaptation des supports pédagogiques						

Ajustement des objectifs et des modalités pédagogiques en fonction du handicap						
Adoption, par le formateur, d'une attitude et d'une méthode pédagogique adaptées						
Gestion des aides humaines						
Accueil des aides humaines (interprètes, interfaces, auxiliaires de vie...)						
Prise en charge de la restauration de l'aide humaine						
Gestion de l'aide animale						
Coordination du retour du stagiaire						
Réservation d'un transport spécialisé lieu de formation-domicile						

ANNEXE 3 : Fiche complémentaire au questionnaire d'évaluation

Nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes afin de nous permettre d'améliorer les conditions d'accueil des stagiaires en situation de handicap dans nos formations.

1- Accès au centre de formation•

Quel mode de transport avez-vous utilisé pour vous rendre au centre de formation ?

Véhicule personnel

Transports en commun

Taxi

Transport spécialisé

Autre

- Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour accéder au centre de formation ?

Oui

Non

- Avez-vous été aidé pour organiser vos déplacements jusqu'au lieu de domicile (ou lieu de travail) / lieu de formation (ex : recours à des transports spécialisés...) ?

Oui

Non

- Par la mise en place de quels moyens ce déplacement aurait-il pu être amélioré ?

- Avez-vous rencontré des problèmes particuliers pour accéder au bâtiment dans lequel se tenait la formation ?

Oui

Non

Quels étaient les aménagements mis en place ?

- En ce qui concerne la circulation à l'intérieur du bâtiment, avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

Oui

Non

2 - Accueil réservé par le personnel du Samovar et le(s) formateur(s)

- Êtes-vous satisfait de l'accueil que vous a réservé le personnel d'accueil du Samovar ?

Très satisfait

Satisfait

Moyennement satisfait

Insatisfait

- Avez-vous eu l'impression de recevoir un accueil prenant en compte les conséquences de votre handicap ?

Oui

Non

- Selon vous, quelles améliorations pourraient-êtré apportées à l'accueil réservé à une personne dans la même situation de handicap que vous ?

- Êtes-vous satisfait de l'accueil que vous a (ont) réservé le(s) formateur(s) ?

Très satisfait

Satisfait

Moyennement satisfait

Insatisfait

- Le(s) formateur(s) étai(en)t-il(s) informé(s), avant votre arrivée, de la situation de handicap dans laquelle vous vous trouvez ou l'a (ont)-t'il(s) découverte le premier jour de la formation ?

Informé(s) avant l'entrée en formation

Non informé(s)

- Comment ont réagi les autres stagiaires à votre handicap ?

Très satisfait

Satisfait

Moyennement satisfait

Insatisfait

3 - Déroulement de la formation

- La salle de cours était-elle aménagée en fonction de votre handicap ?

Oui

Non

Pouvez-vous préciser les types d'aménagements prévus (aides techniques, matériel adapté) :
Était-ce un aménagement apporté spécifiquement pour vous ?

Oui

Non

• Avez-vous bénéficié d'aides humaines (interprète, interface, codeur LPC, rédacteur,) durant votre formation ?

Oui

Non

Pouvez-vous préciser lesquelles :

• Le formateur a-t-il adapté ses supports de cours et sa pédagogie à votre forme de handicap ?

Oui

Non

Pouvez-vous détailler ?

• Des aménagements d'horaires ont-ils été apportés afin que vous puissiez suivre cette formation ?

Oui

Non

Lesquels ?

4 - Bilan de la formation

• Si vous avez bénéficié d'aides techniques, en êtes-vous satisfait ?

Oui

Non

Pourquoi ?

• Si vous avez bénéficié d'aides humaines, en êtes-vous satisfait ?

Oui

Non

Pourquoi ?

• Quel bilan tirez-vous de cette formation (points positifs et négatifs, ressentis...) ?

• Selon vous, quelles améliorations pourraient-être apportées pour que les personnes en situation de handicap puissent profiter pleinement des enseignements de ce type de formation ?